fondé l'Empire à Constantinople. O les fins qui reproduisent les commencements ! Que dirons-nous quelquefois dans les particularités qui font revivre ironiquement ceux-ci dans celles-là ! Or, Mahomet est essentiellement un nom à résonnance mauguisie. Et ce n'est pas seulement celui du général Arabe qui fit sortir l'islamisme des sables du désert. C'est encore celui du conquérant qui, en 1453, renversa définitivement ce qui restait à Byzance de la Rome transplantée des Césars, et fournit aux historiens une date présumée pour clore officiellement le moyen âge avec tout l'éclat qui convenait.

Ces Turcs étaient alors de terribles hommes. Ardents, fiers, enivrés de leurs triomphes, persuadés de leur supériorité sur les « chiens de chrétiens », l'emportant sur les nations féodales par le nombre de leurs soldats, entraînant à leur suite diverses hordes asiatiques, parlant d'aller faire manger l'avoine à leurs chevaux sur l'autel de Saint-Pierre de Rome, débordant en furieux déluges sur tous les pays qui s'appellent aujourd'hui Grèce, Serbie, Bulgarie, Roumanie, Hongrie, Pologne, Autriche, Russie, sans compter la longue ligne des pays barbaresques, ils représentaient, non une puissance quelconque, mais la « grande puissance » de ces temps-là. Des coalitions seules pouvaient se risquer à leur tenir tête. Et le péril était grand, eu égard aux divisions qui ensanglantaient le monde chrétien. A ce moment-là, comme en bien d'autres d'ailleurs, les papes furent splendides. Si on les avait bien écoutés, l'envahisseur eût pu être refoulé au delà du Bosphore. On les écouta mal, mais enfin on les écouta un peu, et cela suffit pour briser tardivement le flot. Quatre siècles et demi ont passé, et l'empire ottoman, miné par une longue décadence, dépecé peu à peu, ne conserve plus en Europe qu'un débris de ses immenses conquêtes. Hier encore, le drapeau autrichien était hissé définitivement sur les forteresses de Bosnie et d'Herzégovine. Demain, la Bulgarie, impatiente de voir la Méditerranée, poussera jusqu'aux rivages de cette mer. Les Albanais, séparés des Turcs, ne verront plus alors aucune raison de demeurer leurs frères d'armes, et la Turquie d'Europe ne comprendra plus que Constantinople et sa banlieue, en attendant le craquement suprême dont la pomme haute depuis si longtemps les diplomates. Et c'est ce moment qu'on choisit pour rendre le nom de Mahomet au successeur des califes ! A sa place, un tel honneur suffirait pour nous rendre superstitieux. Nous aurions l'invincible impression, par cette ressemblance avec le premier anneau, d'être le dernier de la chaîne.

Cette impression, bien entendu, peut être trompeuse. Le Mahomet du jour ne porte que le numéro cinq, et le dernier des Constantin portait, lui, le numéro douze. Et puis, trop d'amateurs veulent Constantinople pour qu'un seul ait la force de se l'adjuger. C'est, du moins, ce qui se passe depuis près d'un siècle. Pendant longtemps l'« intégrité » de l'empire des sultans a été proclamée comme un dogme d'autant plus sacré qu'on y faisait subrepticement plus d'accrocs. La consigne était de y « équilibrer » autour du Grand Turc sans y toucher. Le moyen âge avait vu les croisades. Avec la politique moderne, il fallait se « croiser » aussi, mais rien que les bras.

Cette neutralisation réciproque des ambitions durera-t-elle toujours ? Mystère. Faut-il voir dans l'avènement des Jeunes-Turcs une rénovation durable de la nation ottomane, ou bien, à l'aspect de leur Parlement, de leur constitution, de leur enthousiasme pour les libertés modernes, faut-il appliquer les vers du poète :

La lampe qui s'éteint tout à coup se ranime
Et, d'un éclat plus pur, brille avant d'expirer

Dieu seul le sait, et la Providence, derrière son voile, a l'air de faire en ce moment des choses grandioses dont le résultat nous apparaîtra sans doute bientôt.

DIGNE.

Autour du 1er mai

Le trésorier de la C. G. T. arrêté à Rouen

Le 1er mai s'est déroulé presque partout dans le calme. Des mesures de police avaient été prises, cependant, pour parer à tout événement. Dans beaucoup de villes, les garnisons avaient été consignées.

Mais nulle part elles n'ont eu à intervenir. Le chômage a été nul dans les centres où il n'y a pas de grosses agglomérations ouvrières ; il a été partiel, là où des réunions avaient été organisées, pour entendre les militants de la C. G. T.

*

M. Marck, trésorier de la Confédération générale du travail, chargé de prendre la parole au meeting tenu à la Bourse du travail de Rouen à l'occasion du 1er mai, y a prononcé un discours très violent contre les commissaires et agents de police présents dans la salle, et représentants, a-t-il dit, de « la bande vermine, fripouille, Clemenceau et Cie ».

Le commissaire central ayant constaté la flagrant délit, a cerné dans la salle le café Briot où dînait M. Marck. Les agents de la Sûreté se saisirent du trésorier de la C. G. T. qu'ils conduisirent devant le juge d'instruction.

Il passera jeudi en police correctionnelle sous l'inculpation d'outrage à un magistrat dans l'exercice de ses fonctions.

M. Léon Torton, secrétaire de l'Union des Syndicats de Rouen, qui avait pris la parole au même meeting, a été arrêté dimanche, à son retour du Trépor, où il avait fait une conférence.

L'AGITATION AUX P. T. T.

Inondation ou sabotage

Un certain nombre d'abonnés au téléphone ont eu la désagréable surprise, après les manifestations de samedi, de se trouver privés de toute communication. Grand émoi à l'administration du Central, où tout le haut personnel croyait à un sabotage général accompli par les ouvriers des lignes chômeurs.

Les ingénieurs, après de longues recherches, ont longuement expliqué dans une note très confuse, que les amis de M. Pauron ne sont pour rien dans cette interruption : « L'eau a dérivé le courant », disent-ils. Les fils, dont l'isolant se trouvait usé, auraient été noyés dans l'eau d'un égout, où les employés de la Ville de Paris procédaient à une opération de nettoyage. Les ingénieurs avouent que « les accidents de ce genre sont très rares, et le fait tout à fait exceptionnel ».

Çà et là

Morts d'hier

Le général Guerrier, général de brigade du cadre de réserve, 74 ans à Paris. — M. Charles Falcon de Longevialle, ancien conseiller général de la Haute-Loire, 77 ans, à Langeac.

Le retrait des pièces grecques

Le date d'entrée en vigueur de la convention relative au retrait des pièces grecques divisionnaires, est reportée au 15 mai.

C'est au 15 septembre prochain que ces pièces cesseront d'être reçues par les caisses publiques.

Un décret maintient, à titre de mission temporaire, M. Jonnart, député, dans les fonctions de gouverneur général de l'Algérie.

Le préfet de la Gironde, s'inspirant d'une délibération du Conseil général, invite les maires des communes viticoles du département à demander à leurs Conseils municipaux le vote d'une subvention, en vue de l'organisation d'une « foire aux vins ».

De belles fêtes en l'honneur de saint Michel et Jeanne d'Arc ont eu lieu le 2 mai à Saint-Avé, près Vannes, avec le concours de l'éloquente parole de Mgr Saint-Clair.

Amélioration constatée dans l'état de santé du président du Conseil continue. Toutefois M. Clemenceau, sur le conseil de ses médecins, se voit obligé de garder encore la chambre.

L'enquête sur la marine

La Commission d'enquête parlementaire sur la marine se réunit cette après-midi, à la Chambre, en séance plénière pour entendre le rapport des délégations qui se sont rendues pendant les vacances dans les ports militaires de France et à Bizerte.

Pour compléter cette enquête, la Commission a nommé aujourd'hui trois délégations, qui vont se rendre cette semaine aux ateliers de Guérigny (Nièvre), Indret (Loire-Inférieure), Ruelle (Charente).

Le cours de M. Loisy

Les organisations catholiques ayant décidé de s'abstenir, le cours de M. Loisy s'est passé dans un ordre relatif. Il n'a eu pour l'applaudire que le public qu'on prévoyait.

La sortie s'est passée sans incident notable. Des forces énormes de police cernaient le Collège de France.

La persécution

Est rejetée la demande formée par le supérieur général de la Congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes et tendant à la constitution, comme noviciats destinés au recrutement du personnel des écoles de la Congrégation située hors de France, des établissements de Paris, 78, rue de Sèvres, Rodez, Clermont-Ferrand, Nantes, Moulins et Marseille.

Il est sursis à statuer sur la demande du supérieur général de la Congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes en ce qui concerne les deux établissements possédés par ladite Congrégation à Caluire-lès-Lyon et à Talence-Bordeaux, qui pour le moment sont donc soustraits à la liquidation.

*

Sont attribués à l'hospice général de Tours (Indre-et-Loire) : 1° un immeuble dit de Saint-François, situé commune de la Riche (Indre-et-Loire) ; 2° un immeuble dit de l'Hermitage, situé à Saint-Symphorien (même département), appartenant aux Séminaires de Tours.

*

A Bringolo (Côtes-du-Nord), la force armée a pris vendredi possession du presbytère qui cependant n'est pas entièrement à la commune.

*

A Lamballe (Côtes-du-Nord), le mobilier garnissant l'immeuble des Ursulines sera mis en vente incessamment.

Le maire a demandé au Conseil d'autoriser la municipalité à pousser aux enchères. « On ne peut pas acheter le bien d'autrui, dit M. Dubois. — Quant à moi, ajoute M. Grosvalet, adjoint, je tiens à déclarer publiquement que je ne voterai pas l'achat qu'on nous propose ; c'est une spoliation. »

La grande majorité approuve cette énergique déclaration, et finalement repousse la proposition du maire.

Un procès intéressant

Le procès intenté par le docteur Ernst, de Metz, à propos de la guérison de Mme Rouchel, s'est terminé samedi soir.

Le docteur Ernst réclamait, on le sait, 6 250 francs à la Société des médecins de Metz. Il a été débouté de sa demande et condamné à payer tous les frais.

LES HÉROS DE LA MER

Récompenses aux sauveteurs des naufragés

La Société centrale de sauvetage des naufragés a tenu, dimanche après-midi, son assemblée générale dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence du vice-amiral Duperré. Une brillante et nombreuse assistance emplissait l'immense salle. Sur l'estrade avaient pris place les représentants du président de la République, de Mgr Amette, archevêque de Paris ; du ministre de la Marine, du grand chancelier de la Légion d'honneur, etc.

En ouvrant la séance, le vice-amiral Duperré rend hommage à la généreuse assistance prêtée à l'œuvre par le ministre de la Marine, les Compagnie de navigation et la presse.

La parole est ensuite donnée à M. Fournier, commissaire général de la marine, en retraite, administrateur, qui expose avec une grande clarté la situation financière et présente le budget de 1909. Au cours de cette année, la Société doit pourvoir à l'entretien de 109 stations de canots ayant coûté chacune une moyenne de 30 000 fr., et des plus de 500 postes munis d'engins porte-amarres.

Mlle Madeleine Roch, de la Comédie-Française, vient dire ensuite l'Epave, la belle poésie de François Coppée, et recueille d'enthousiastes applaudissements.

Puis M. le contre-amiral Nabona donne lecture des actes de dévouement, très nombreux, accomplis dans le courant de l'année, et pour lesquels sont décernés des prix et médailles d'or d'une valeur totale de 11 689 fr.

Parmi les récompenses distribuées on peut citer : le prix Chauchard (1 000 fr.), décerné à la station de Saint-Guénolé ; les prix Emile Robin et amiral Jacquinot (1 100 fr.), accordés à la station du Stiff ; le prix du vice-amiral Méquet (755 fr.), à la station de Lescouit ; le prix du baron de Jœst (600 fr.), à la station de Bonifacio ; les prix Gabrielle Lemaire, au jeune Eugène Dénic et à Mlle Jeanne Le Gonidec de Traissan.

Deux hommes et un enfant électrocutés

Hier, vers 6 heures, un terrible accident s'est produit passage du Châtelet, aux Epinettes.

Des enfants jouaient le long du chemin de Ceinture, lorsque l'un d'eux, René Vencerat, 10 ans, grimpé sur la grille de l'embranchement menant aux docks de Saint-Ouen, fit un mouvement, perdit l'équilibre et vint tomber sur des câbles électriques à haute tension.

Des passants assistèrent alors à un horrible spectacle : le corps de l'enfant sautait, sursautait sur les câbles.

Un jeune homme se précipita au secours du pauvre petit, mais au moment où il le saisissait, il fut électrocuté à son tour.

Et ce furent alors deux corps que l'on vit en proie à d'horribles convulsions. En hâte, on était allé prévenir les pompiers. Mais, pétrifié par l'horreur du spectacle qu'offraient le corps du jeune homme et celui de l'enfant, sautant et tressautant sur le câble, un autre passant voulut se dévouer et tenta de leur porter secours. Le même sort l'attendait.

Tous les trois furent isolés par les pompiers accourus, dont le premier soin fut d'arrêter le courant électrique. Malheureusement, l'enfant et les deux dévoués passants expiraient pendant qu'on les portait au poste de police du quartier des Epinettes.

L'identité du premier sauveteur n'a pu être établie. Le second sauveteur se nomme Jean-Baptiste Mulet, 28 ans.

La famille de ce dernier, et celle du jeune René Venceret furent prévenues par les soins de M. Mulnier, commissaire de police, du terrible malheur qui les frappait.

La reconnaissance des cadavres donna lieu à des scènes déchirantes.

Notre souscription

M. M. Vasseur, 1 fr. — T. B. Paoletti, 2 fr. — Une malheureuse mère, 1 fr. — M. B. V. Rade, 0 fr. 50. — Mme Veyron la Croix, 10 fr. — Pour obtenir une grâce, 2 fr. 40. — An. de Commes, 5 fr. — Une congréganiste de Saint-Vincent à Carcassonne, 1 fr. 50. — An., 2 fr. — An. de Carnac, 0 fr. 50. — Mlle J. P., 2 fr. — An. de Ballon, 1 fr. — Marie, Marthe de Saint-Georges, 1 fr. — Deux Enfants de Marie et de Saint-François d'Assise, 10 fr. — Deux an. de la Roche-sur-Yon, 0 fr. 40. — Elisa Pouget, 5 fr. — Une famille du Kerquinis, 5 fr. — An. de Fournies, 1 fr. — Merci Noron, 1 fr. 25. — Une Bretonne, 1 fr. — Que saint Michel et Jeanne d'Arc protègent notre entreprise, 1 fr. — An. d'Avranches, 0 fr. 60. — M. C., 1 fr. — Une famille pour la France et l'Eglise, 20 fr. — H. de Belloy, 20 fr. — M. Billiard, 5 fr. — Une Artésienne, 200 fr. — Deux vocations, 2 fr. — An., 6 fr.

Une abonnée de Mortagne, 1 fr. — Un curé du diocèse de Séez, 5 fr. — Deux conversions montbrisonnaises, 5 fr. — Vve Jarry, 2 fr. — A. P. an. d'Avallon, 10 fr. — Madeleine et Suzanne, 5 fr. — Pour ma femme, mon fils, la France, 3 fr. — Hubert B. et son ami, 1 fr. — Une lectrice de la Croix de la Marne, 5 fr. — Une famille catholique de Vesoul, 2 fr. — Un ouvrier de la dernière heure, 5 fr. — Nanine Paquetau, 5 fr. — M. Moreau, 4 fr. — Vve Renard, 1 fr. — L. Y. M., Marthe et M., 1 fr. — M. Bernède, 25 fr. — Une abonnée de la Croix, 5 fr. — Jeanne Cottarel, 4 fr. — Vve Broutier, 4 fr. — R. C., 1 fr. — An., 17 fr. — M. Roussel, 5 fr. — An. de Roscoff, 0 fr. 60. — Mlle F. Maître, 1 fr. — Abbé Michel, 3 fr. — Un Délivrandais, 5 fr. — Une Orléanaise, 2 fr. — Vive Jésus, Marie, Joseph ! 0 fr. — An. de Saint-Victor, 5 fr. — An. de Mortain, 1 fr. — C. G., 0 fr. — A. G., 5 fr. — R. S. M., 3 fr. 50. — J. Amiet, 2 fr. — Une mère qui recommande sa famille, 2 fr. 50. — An., 2 fr. — Un Condéen, 1 fr. — Une Cognaçaise, 1 fr. — Trois personnes, 1 fr. 50. — Mme Constant-Poupliez, 5 fr. 50. — Une Havraise, 5 fr. — Une mère inquiète pour le rachat de ses chéris, 10 fr. — Emma et Anita, 2 fr. — Mme Mercadier, 5 fr. — Abbé J. Haudré, 25 fr. — J. Oudin, 4 fr. — J. Carnoy, 5 fr. — Deux an., 5 fr. 60. — Abbé J. T., curé de V., 2 fr. — Deux excusées, 1 fr. — Abbé Michaud, 5 fr. — Un curé de campagne, 1 fr. 50. — Mlle de Gueiche, 10 fr. — Une Vosgienne, 1 fr. 25. — Trois Jurassiennes, 2 fr. 25. — Abbé Truffault, 2 fr. — M. Le Texier, 6 fr.

S. de C. et ses sept frères et sœurs, 1 fr. — Casimir Corvisé, 2 fr. — Laregue, 20 fr. — Mme Roger de Recquigny, 20 fr. — Alexandrine Rouart, 6 fr. — An., 5 fr. — Abbé Gauthier, 3 fr. — Mme Freulex, 1 fr. — Mme Dambrun, 20 fr. — Externat de Notre-Dame de Nogent-le-Rotrou, 16 fr. — Une grand'mère alsacienne, 2 fr. — Un curé de village, 3 fr. — An. du Nord, 5 fr. — Un pèlerin de Rome, 2 fr. 75. — Rue. Nauchon, 2 fr. — Mme Millet, 1 fr. — L. de Monternal, 2 fr. — Mlle Monnot, 5 fr. — Abbé Bineau, 1 fr. — Olympe Boisson, 3 fr. — Alfred Vannure, 3 fr. — Chanoine Martin, 5 fr. — Deux campagnards, 4 fr. — Aux intentions d'une Noéliste calésienne, 2 fr. — Abel Habermann, 5 fr. — Un prêtre du diocèse de Rouen, 3 fr. — Marie, Geneviève, 17 fr. — Une mère reconnaissante, 2 fr. — Deux petits Bretons, 1 fr. — Deux sœurs, 4 fr. — Un pêcheur breton, 1 fr. — E. Rotand-Gosselin, 200 fr. — C. H. C. L., 5 fr. — Mme Isambert, 10 fr. — Mme la comtesse de Malgret, 200 fr. — Mlle de Crussol, 50 fr. — An. B. B., 50 fr. — Abbé Arnault, 5 fr. — Une famille jurassienne, 4 fr. — Tillette Libessart, 3 fr. 80. — Albert Perin, 5 fr. — An., 5 fr. — Un père et une mère de famille, 1 fr. — Une Yssingelaise, 5 fr.

Marthe et sa mamée, 1 fr. — Marthe et sa marraine, 1 fr. — Joseph, Paul, Fernand, 2 fr. 50. — Un Tertiaire martiniquais, 3 fr. — Grasux-Hélin, 10 fr. — Reinette et J. M. Lemoine, 2 fr. — Famille E. R., 2 fr. — Abbé Bourgeois, 5 fr. — Deux abonnées de la *Croix*, 3 fr. — Glandon, 1 fr. 50. — Trois admirateurs de Jeanne d'Arc, 2 fr. — An. d'Angoulême, 5 fr. — R. Amet, 5 fr. — B. H., 2 fr. — Des amis de Jeanne d'Arc, 2 fr. 50. — Mlle Garnier, 5 fr. — M. C., 1 fr. — An. de Chaunes, 0 fr. 40. — Catholiques de Chatenay, 5 fr. — An., 1 fr. — Abbé Aupetit, 5 fr. — Une famille d'Andelot, 2 fr. — Bienheureuse Jeanne d'Arc, priez pour nous, 1 fr. — Une famille affligée 0 fr. 20. — Trois sœurs, 2 fr. — Une petite fille, 5 fr. — Une famille de Mamers, 3 fr. — Un Châtelleraudais, 10 fr. — Vve Pageol, 5 fr. — An. de Boulogne-sur-Mer, 2 fr. — Un ami de la *Croix*, à Tourcoing, 5 fr. — Vve Doutrempuich, 5 fr. — M. Bouchenot, 5 fr. — M. A. Benoist, 5 fr. — M. Poncin, 1 fr. — An., 0 fr. 30. — An. de Pont-à-Mousson, 1 fr. — Vve Fénol, 5 fr. — Marie, Charles Benjamin, 5 fr. — Une famille lorraine, 2 fr. — M. et Mme Vesselle, 6 fr. — J. et C. G., 2 fr. — Thérèse, à Nancy, 1 fr. 25. — J. M. J. J. M. A., 5 fr. — G. et M. L., 5 fr.

Des élèves de l'Institut Jeanne d'Arc, à Fresnes, 5 fr. — Un prêtre, ancien élève des maîtres et des élèves du collège saint-Jérôme, 20 fr. — Un prêtre et sa mère, 3 fr. — An., 3 fr. — An., 1 fr. — Deux malheureux 1 fr. — Une mère cantalienne, 1 fr. — An., 1 fr. — Deux an. de Laval, 10 fr. — Une mère d'une famille nombreuse, 20 fr. — Famille G. D., 40 fr. — An., 50 fr. — Une veuve C., 3 fr. — Un curé de campagne, 1 fr. — Un conseiller municipal, 1 fr. — C. Charpentier, 5 fr. — Abbé Pondavenh, 5 fr. — Bienheureuse Jeanne d'Arc protégez-nous, 1 fr. — Un qui admire Jeanne d'Arc, 1 fr. — Mme Abeyot, 10 fr. — Une mère d'une nombreuse famille, 7 fr. 25. — An., 50 fr. — M. Tison, 5 fr. — M. Toubert, 1 fr. — Pour réunion et protection d'une famille, 5 fr. — Hardi les gars que Dieu nous garde ! 0 fr. 50. — Une Enfant de Marie, 1 fr. 50. — Un curé de Bourgogne, 5 fr. — Une famille de Douarnenez, 2 fr. — Un Saint-Severin pour l'obtention de plusieurs grâces, 2 fr. 50. — E. R., Saint-Malo, 10 fr. — M. Léandre, 1 fr. — Un curé du Pas-de-Calais, 5 fr. — Un officier, 5 fr. — C. Cerles, aumônier, 5 fr. — Mme Barbier, 5 fr. — Une famille noéliste de Toulouse, 2 fr.

Le séquestre et les anciennes Fabriques

Le tribunal civil de Saint-Nazaire a rendu à son audience du 30 avril au soir un jugement fort intéressant. Il s'agissait en l'espèce, d'une action du séquestre contre l'ancienne Fabrique de l'église paroissiale de Saint-Nazaire.

Le séquestre avait émis cette prétention, au moins étrange, d'obliger les présidents et trésoriers des anciennes Fabriques, supprimées par la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, à remettre eux-mêmes entre ses mains, tous titres, pièces, documents et valeurs appartenant aux établissements religieux.

A cet effet, il avait assigné devant le tribunal, M. le chanoine Soulas, curé de la paroisse, MM. Peneau, président, et Aoustin, trésorier de l'ancienne Fabrique pour s'entendre condamner à lui *remettre* divers titres et documents paroissiaux.

Il est bon d'ajouter qu'en fait, le séquestre avait déjà recueilli toutes les valeurs constituant le patrimoine de la Fabrique et que rien ne l'empêchait de se saisir des autres pièces et documents, qui n'avaient d'ailleurs pour lui, aucun intérêt.

Le tribunal de Saint-Nazaire, après avoir posé d'une façon très claire et très juridique les principes du droit, a débouté le séquestre de sa demande et l'a condamné aux dépens.

« *Les présidents et trésoriers des anciennes* Fabriques, dit en substance le jugement, ne sont ni des mandataires, ni des dépositaires, mais de simples détenteurs, qui ont été dessaisis par la loi de Séparation.

» Ils n'ont pas non plus à mettre le séquestre en possession des titres : c'est à celui-ci à s'en saisir par ses propres moyens. Il suffit qu'ils ne fassent pas obstacle à la mission de l'agent de l'administration.

» Enfin, ni la loi du 9 décembre 1905, ni les instructions et règlements, rédigés pour sa mise en exécution ne justifient, dans le cas présent, les prétentions de l'enregistrement. »

*

Ajoutons que le tribunal d'Alençon et, après lui, la Cour de Caen, ont déjà statué sur la question et jugé que ni la loi du 9 décembre 1905 ni les instructions et règlements rédigés pour sa mise en exécution ne justifiaient les prétentions de l'administration des domaines.

La Bonne Presse dans le Doubs

A Audincourt, dimanche, ont eu lieu de belles fêtes religieuses pour l'Association des hommes sous le patronage de Saint-Joseph.

Après vêpres, une grande conférence sur la bonne presse a été faite par le P. Hubert Louvot qui a stigmatisé l'œuvre néfaste des journaux impies, neutres et immoraux. Puis, réunissant le Comité fondé l'année dernière par M. Goetschebeur, il a stimulé l'ardeur des apôtres de la bonne presse et organisé une nouvelle campagne de diffusion pour la *Croix* et l'*Eclair Comtois* dans la paroisse d'Audincourt.

ÉCHOS RELIGIEUX

En l'honneur du bienheureux Jean Eudes

Tout le diocèse de Séez s'apprête à fêter le nouveau Bienheureux. A Ry, où il est né, une retraite sera prêchée par des Pères Eudistes, du 29 au 10 juin, et un triduum solennellement célébré les 7, 8 et 9 juin. Dans la cathédrale de Séez, le 23 mai, le panégyrique du Bienheureux sera prêché, et la messe de Jeanne d'Arc de Gounod sera chantée par la *Schola cantorum* du diocèse.

Enfin, au sanctuaire de Notre-Dame de Recouvrance, aux Tourailles (où la mère de Jean Eudes alla supplier la Sainte Vierge de lui donner un fils) un Congrès eucharistique sera suivi de la consécration d'une chapelle au culte du Bienheureux.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

Uzès, 7 ans et 7 quarantaines, 8 juin 1907.

Mme Vve Gallais Desmarais, à Longué (Maine-et-Loire). — M. Barthélemy Samson, de Pau, 43 ans. — Mme Augustine Deschamps, 62 ans, mère de M. le curé de Grignonsevilli (Seine-Inférieure). — Auguste Guillaumot, père de M. le curé de Domremy (Haute-Marne), décédé à Bruxières-les-Froucles (Haute-Marne). — La baronne Paul de Serres de Melpès, née de Prédelys, au château du Pont (Hérault), 61 ans. — Mme Vve Sarcher, mère d'un religieux de l'Assomption, à Chemazé (Maine-et-Loire), 77 ans. — Mlle Augustine Drot, 82 ans, à Soissons. — Mme E. Guesdon, à Craon (Mayenne). — Sœur Saint-Régis, de la présentation de la Sainte Vierge de Tours, à Contenac (Gironde).

MARIAGES

Nous recommandons aux prières le mariage de :

M. Jean d'Anchald avec Mlle Jacqueline de Belleval, qui a été célébré le 28 avril.

Nous recommandons aux prières les prochains mariages de :

Mlle Andrée Pichonneau de Courdoux avec M. André Guillon, lieutenant au 13e hussards, à Dinan.

Informations du soir

LES ÉVÉNEMENTS DE TURQUIE

Constantinople, 2 mai. — Le bruit a couru dans les couloirs de la Chambre que le Cabinet allait démissionner, attendu qu'il n'aurait pas la majorité à la Chambre. Jusqu'ici, le Cabinet n'a pas donné sa démission. Les députés Jeunes-Turcs font circuler une liste indiquant les membres du futur Cabinet avec Hilmi pacha comme grand-vizir ; Feid pacha, ancien grand-vizir, comme ministre de l'intérieur et Rifaat pacha comme ministre des Affaires étrangères.

Constantinople, 2 mai. — Une communication officielle du chef de l'état-major de l'armée de Macédoine, rédigée à l'ancienne manière, de façon à dissimuler la vérité, déclare que les soldats d'infanterie de marine, qui, depuis trois jours, étaient prêts à rendre leurs armes, l'ont fait ce matin. Ils ont été conduits au ministère de la Guerre.

Cette opération, ayant été mal interprétée par la population, le communiqué officiel a dû rétablir la vérité sur ce point.

UNE NOUVELLE SUSPENSION

« Le directeur des services télégraphiques de Paris a prononcé la suspension d'un facteur du Central télégraphique M. Pouru.

Ce sous-agent, comme les huit commis est inculpé d'avoir « poussé des cris » et chanté l'*Internationale* dans le service le 1er mai. »

EXERCICE DE MOBILISATION A TOULON

Depuis ce matin, se poursuit un important exercice de mobilisation auquel prennent part toute la garnison et les navires de l'escadre. La générale a été battue et soignée et toute la garnison a été sur pied immédiatement.

Les amiraux Marquis et de Montferrand et les généraux Perreaux, Radiguet et Dain qui dirigent les opérations.

LE RÉSEAU DE TÉLÉGRAPHIE SANS FIL S'ÉTEND EN VUE D'UNE GRÈVE DES P. T. T.

Les croiseurs-cuirassés *Léon-Gambetta*, *Marseillaise* et *Friant* viennent d'arriver en rade de Dunkerque.

Ils sont accompagnés des contre-torpilleurs *Branle-Bas*, *Trident*, *Obusier*, *Mortier*, *Fanion* et *Etendard*, ces derniers ont pris place dans le bassin du commerce. Tous ces bâtiments vont se livrer à des exercices dans le pas de Calais.

En outre, en cas de grève des P. T. T., les croiseurs s'échelonneraient sur le littoral de Dunkerque à Dieppe pour assurer les communications avec Paris par la télégraphie sans fil.

M. RUAU DANS LA DRÔME

Valence, 3 mai. — M. Ruau, ministre de l'Agriculture, accompagné du directeur de son cabinet, est arrivé à Valence à 9 h. 40.

A 10 heures, il a reçu les autorités à la préfecture, et à midi, il a assisté à un grand banquet démocratique.

AÉRONAUTES BLESSÉS

Arles, 3 mai. — M. le comte de La Vaulx, parti de Paris en ballon samedi à 9 heures du soir, en compagnie d'un ami, a atterri hier à une heure de l'après-midi sur le territoire des Baux, par suite d'un vent violent.

Les aéronautes ont été projetés rudement à terre.

M. le comte de La Vaulx a eu une jambe cassée et son compagnon a reçu diverses blessures au visage et à la tête.

LA REINE ET LA PRINCESSE DE HOLLANDE

La Haye, 3 mai. — Le bulletin officiel de la santé de la reine et de la jeune princesse, porte que la situation ne laisse rien à désirer.

LES GRÈVES

Chalon-sur-Saône, 3 mai. — Les maçons, les plâtriers et les peintres sont en grève depuis ce matin. Ils demandent des salaires plus élevés en raison de l'augmentation des vivres. Les chantiers sont déserts. La troupe est consignée.

Saint-Etienne, 3 mai. — Les ouvriers charpentiers de Saint-Etienne se sont mis en grève aujourd'hui pour protester contre l'insuffisance des salaires.

LE FROID ET LA NEIGE

Reims, 3 mai. — La neige tombe par intermittence. Il gèle à glace.

Moulins, 3 mai. — Un froid très vif sévit dans la région. La nuit dernière une forte gelée s'est produite causant de très graves dommages aux récoltes, notamment à la vigne et aux arbres fruitiers.

Aubin (Aveyron), 3 mai. — La nuit dernière il a gelé dans nos parages. On ne croit que les dégâts soient considérables.

— En Savoie, Claude Lassat, 21 ans, ouvrier mineur à Villette, a été victime d'une explosion de mine.

— François Perret, 27 ans, ouvrier électricien à Montmélian (Savoie), s'est tué net en tombant du haut d'un poteau de 10 mètres.

— Au cours d'un incendie à Aignabelle, Alice Roclus, 18 ans, a été écrasée par la chute d'une cheminée et Alice Sémillon, 22 ans, a été grièvement blessée.

LACÉRATION D'AFFICHES

La 7e Chambre du tribunal de la Seine confirmant un jugement du juge de paix du XVIe vient de décider qu'un magistrat et même un particulier avait le droit de faire lacérer des affiches injurieuses pour lui — attendu dit le jugement — « que la lacération d'affiches privées ne constitue pas un fait pénalement répréhensible, mais une faute aux termes du droit commun selon l'article 1382 suivant les circonstances ».

Attendu que les affiches apposées étaient au premier chef injurieuses pour M. Boulier (le commissaire de police d'Auteuil qui les avait lacérées) que ce dernier a pu dans la circonstance, sans commettre de faute, s'efforcer de les faire disparaître. »

Me Ménard plaidait pour M. Boulier.

Me Hesse pour M. Berthier qui réclamait 400 francs de dommages-intérêts pour lacération.

FEUILLETON DU 4 MAI 1909 — 48 —

L'héritage des Clairpré

TROISIÈME PARTIE

Monsieur le maire

(*suite*)

Le juge d'instruction, comprenant que sa réponse ne viendrait pas, reprit à haute voix :

— En conséquence, il ne reste plus à Monsieur Paul de Clairpré et à Monsieur l'abbé Méval qu'à porter plainte devant nous pour cause de rapt d'enfant et de captation d'héritage.

— Ça, c'est très bien, interrompit brusquement Jean-Napoléon, mais les morts ? Vous parlez des vivants, Monsieur le juge, qui sont là pour se venger et punir, mais les morts, qui donc leur rendra justice à eux ?

Nul ne répondit.

— Eh bien ! ce sera moi ! Monsieur de Clairpré, l'abbé, venez avec moi ! Les femmes, restez ici ! Et toi, bandit, qui as couvert ma fille de déshonneur, allons, en route ! Au bois Fleury !

Et, dressant Gilles Servais, livide, il le poussa vers la porte et l'emmena de force.

Le village s'était tu. Les feux des illuminations étaient éteints, et dans les maisons aux portes closes on voyait disparaître, une à une, les dernières lumières.

La lune noyait le pays de ses rayons blafards.

En quelques minutes, le terrible groupe fut au bois Fleury, à la cabane du « casseux d'pierres ».

Le monument se dressait en pleine clarté.

Jean-Napoléon jeta Gilles Servais à genoux.

— Tu vas demander pardon à ceux-là que tu as fait mourir, bandit ! Ah ! nous t'avions pris pour un héros ! Tout Mirande s'extasiait devant toi ! Soldat, je t'avais donné ma fille comme à un soldat. On t'a nommé maire ; demain tu seras décoré... et tu n'es qu'un traître et tu mériterais que là, devant cette tombe, on te fusillât comme un chien. Crois-tu, bandit, que nous permettrons que la croix d'honneur se souille au contact de ta poitrine de scélérat ? Jamais !... jamais !... Allons, à genoux, devant l'ombre des héros ! Ton vieux père t'a maudit, brigand... Au nom des morts, je te maudis encore une fois ! Allons, demande-leur pardon... agenouille-toi et repens-toi ! Vite... vite !... vite !...

Il secouait violemment le misérable, et comme aucun son ne sortait de sa bouche convulsée par l'épouvante, il broya le poignet de Gilles d'une sauvage étreinte :

— Demande pardon ! cria-t-il.

L'abbé Méval s'était jeté à genoux et priait. Paul de Clairpré, les bras croisés, ordonnait, lui aussi, tragique :

— Demandez pardon !

Et l'autre râla dans un spasme :

— Pardon !

— A l'œuvre, maintenant, canaille, continua Napoléon. Ta vilaine figure de traître déshonore ce monument. Les autres doivent souffrir de te voir si près d'eux, toi, leur assassin ! Permettras-tu qu'on accole désormais ton nom au leur et qu'on dise encore en montrant ce soldat qui tombe : Celui-ci est Gilles Servais, le héros !! Ah ! le héros... Eh bien ! debout, héros, debout ! Prends ce levier que les maçons ont laissé là, prends !

Gilles dompté obéit.

Il saisit l'arme redoutable qu'on lui tendait.

— Va, maintenant. Brise-moi ce faux soldat, ce traître que tu es. Enlève cette souillure à cette tombe ! Allons, entends-tu ?

Et il poussa Gilles.

Mais celui-ci, à la fraîcheur de la nuit, au contact du fer froid qu'il serrait dans sa main, se réveilla soudain.

Il poussa un hurlement de colère, et, se retournant brusquement, la lourde barre de fer levée en l'air, il se rua sur Jean-Napoléon.

Le vieux grognard n'eut pas le temps de se garer. Il gronda en baissant la tête :

— Nom d'un chien !

Mais Paul de Clairpré, souple et nerveux, avait bondi.

Il se jeta à la gorge du larron, le renversa en arrière, et, lui écrasant la poitrine de son genou, il lui marqua la figure de deux soufflets. Les cinq doigts firent un sillon rouge sur la peau.

— Lâche ! lâche ! criait le jeune homme.

Puis, saisissant la barre de fer, il marcha lui-même vers la statue.

D'un seul coup, il brisa la tête du traître en clamant :

— Père, vous êtes vengé !

L'abbé Méval accourut. Il calma le vieux soldat qui voulait étrangler net Gilles, toujours gisant sur le sol.

A sa prière, Jean-Napoléon se contenta de mettre le misérable dans l'impuissance de nuire en lui attachant solidement les mains.

Et les trois hommes, sans une parole, reprirent le chemin de Mirande...

Me Serge et le juge d'instruction attendaient.

On délia Gilles qui s'écroula sur une chaise.

— Allez, ordonna sourdement Jean-Napoléon à Me Serge.

Celui-ci reprit :

— Je vous avais offert, Monsieur, le moyen de régler nos affaires sans que personne, même des vôtres, ait pu connaître votre passé. Vous avez refusé et vous m'avez contraint à révéler à la justice et à votre famille tout ce que je savais... Je demande pardon à tant de braves cœurs de la peine que je leur ai faite, mais il était temps d'agir avant qu'on vous remît — suprême dérision ! — la croix des braves !

— Vous avez joliment bien fait, Monsieur le notaire, approuva fiévreusement Napoléon, vous avez joliment bien fait !...

— Nous reprenons, interrompit le juge, notre dossier où nous l'avions laissé